

CC du Bas-Armagnac : des dépenses 2025 et 2026 serrées

Tant en fonctionnement qu'en investissement



CC du Bas-Armagnac : des dépenses 2025 et 2026 serrées

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Bas-Armagnac, réuni le 12 mars 2026, a approuvé les comptes de l'exercice 2025.

On remarque que les dépenses ont baissé par rapport à celles qui étaient prévues dans le budget primitif :

en fonctionnement, le budget primitif prévoyait 6 001 340,00 euros et les dépenses ont été seulement de 5 534 611,99 euros (sachant que les dépenses réelles de l'exercice 2024 étaient de 5 170 521,18 euros, c'est-à-dire une augmentation réelle de 364 090,81 soit +7,04 %)

en investissement, le budget primitif prévoyait 1 447 090,00 euros et les dépenses ont atteint seulement 913 386,74 euros (les dépenses réelles de l'exercice 2024 atteignaient 1 225 583,23 euros, c'est-à-dire une baisse de 312 196,49 euros soit - 25,47%).

Le budget primitif 2026

Le budget primitif 2026 prévoit 5 925 600,00 euros pour les dépenses de fonctionnement, soit 75 740 euros (- 1,26%) de moins que le budget primitif de 2025.

S'agissant des dépenses d'investissement, le budget primitif 2026 prévoit 1 065 510,00 euros, c'est-à-dire une baisse de 381 580 (26,36%) par rapport au budget primitif de 2025.

Observations

Il semble que les baisses de dépenses de fonctionnement prévues pour 2026 soient dues à une plus faible dotation à la section investissement (250 000,00 euros au lieu de 359 000,00). Ainsi qu'à une baisse de la dotation aux immobilisations (208 581,63 euros contre 292 473,76).

Pour la baisse des dépenses d'investissement prévue, elle est due essentiellement à ce que le budget primitif 2025 comportait un poste de 346 592,64 euros « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté », poste absent dans le budget primitif 2026.

Conclusion

Il apparaît que des efforts sont faits très régulièrement au cours des années pour comprimer les dépenses.